



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA CONSTRUCTION

**ACTUALITE DE
LA RESPONSABILITE DES CONSTRUCTEURS**

**Vendredi 9 juin
De 9h30 à 12h30**

En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 Toulouse

En visio : Via zoom

Manuel DELAMARRE

Avocat au Conseil d'État
et à la Cour de Cassation,
Ancien secrétaire de
la Conférence des avocats
aux Conseils

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'évolution jurisprudentielle récente du droit de la construction.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

A la lumière des décisions les plus récentes de la Cour de cassation :

- Les garanties légales des constructeurs (la garantie de parfait achèvement couvrant les non-façons, malfaçons et défauts de conformité réservés ou notifiés au locateur d'ouvrage dans l'année suivant la réception ; la garantie de bon fonctionnement, d'une durée de deux ans suivant la réception, ayant vocation à permettre la réparation des désordres affectant les éléments d'équipement dissociables de l'ouvrage ; et la garantie décennale qui intéresse les dommages graves affectant un ouvrage, survenus avant expiration d'un délai de 10 ans suivant la réception).
- Les responsabilités de droit commun (responsabilité contractuelle et délictuelle) et la délicate question de leur articulation avec les garanties légales.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)